

Fiche internat 2ndes 2018/2019

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe :

	Nom et prénom resp 1	Nom prénom resp 2	
Tel domicile :	Portable resp 1 :	Portable resp 2 :	Portable de l'élève (obl)

❖ **Afin de favoriser le bien être et la réussite des internes, il est apparu opportun de laisser aux jeunes après discussion avec leur famille, la possibilité de laisser leur téléphone pour la nuit.** Nous proposons donc à ceux qui le souhaitent, de ranger leur téléphone à 21h30 dans une boîte (fermée) prévue à cet effet.

Nous nous baserons sur ces indications pour composer les chambres et/ou dortoirs (dans la mesure du possible)

Je souhaite que mon enfant pose son téléphone, dans une boîte prévue à cet effet, de 21h30 à 7h les soirs d'internat :

- Oui**
- Non** (l'utilisation doit tout de même rester compatible avec la scolarité et les besoins des camarades de chambre de mon enfant)

❖ **Sorties cinéma au cinéma Chanteclerc le mardi soir :** Les élèves ont la possibilité de se rendre au cinéma Chanteclerc d'Ugine distant du lycée de 300 mètres le mardi soir. Les élèves s'y rendent **seuls à pieds** et doivent être de retour au plus tard à 22h30 (immédiatement après la séance avec le talon du ticket à remettre au surveillant).

Les élèves doivent impérativement s'inscrire auprès du CPE de service avant 18h30 le jour même. Grâce à la carte « Pass'Région », ils bénéficient de 5 places à 1 euro pour l'année.

Nota bene : le trajet s'effectue sous la responsabilité des parents qui autorisent leur enfant par la présente et pour l'année scolaire.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> J'autorise mon enfant à se rendre au cinéma à sa demande le mardi soir, j'accepte les conditions indiquées ci-dessus. | <input type="checkbox"/> Je n'autorise pas les sorties cinéma pour mon enfant. |
|--|--|

Attention : aucune sortie de l'internat ne peut avoir lieu sans solliciter expressément et par écrit l'autorisation du CPE responsable (les horaires et dates doivent être spécifiés de façon précise). Des formulaires sont proposés en début d'année aux familles.

Pour faciliter la communication, il est possible de solliciter une autorisation d'absence en envoyant un mail sur la boîte de la vie scolaire avant 17h30. Un mail de confirmation de réception sera retourné.

Le cas échéant, l'horaire limite de retour est 21h30.

Signature de l'élève :
Le :

Signature des parents :
Le